



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 15 MARS 2023
RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 15 MARZU DI U 2023

RAPPORT DE LA PRESIDENTE
RAPORTU DI A PRESIDENTE

Objet : **approbation du Compte administratif 2022.**
Ughjettu : ***approvazione di u Contu amministrativu 2022.***

NOTE DE SYNTHESE

COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2022

Le compte administratif (CA) 2022 de l'établissement rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Il présente les résultats comptables de l'exercice 2022.

Les opérations budgétaires du CA 2022 sont en concordance avec les opérations comptables retracées dans le compte de gestion établi par Madame le Payeur de Corse.

Avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré et conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, l'arrêt des comptes est constitué par le vote du compte administratif dressé par l'ordonnateur et du compte de gestion établi par le comptable public. Cette compétence relève de l'assemblée délibérante, qui entend, débat et arrête les documents qui lui sont présentés.

EXECUTION BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2022

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | | SECTION DE FONCTIONNEMENT | | TOTAL DES SECTIONS | |
|---------------------|--------------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultat reporté | | 366 210,47 € | | 2 369 021,03 € | | 2 735 231,50 € |
| Opérations réelles | 5 631 791,61 € | 5 421 624,62 € | 11 251 998,52 € | 11 348 609,64 € | 16 883 790,13 € | 16 770 234,26 € |
| Opérations d'ordre | 1 281 795,50 € | 1 459 103,83 € | 1 459 103,83 € | 1 281 795,50 € | 2 740 899,33 € | 2 740 899,33 € |
| TOTAUX | 6 913 587,11 € | 7 246 938,92 € | 12 711 102,35 € | 14 999 426,17 € | 19 624 689,46 € | 22 246 365,09 € |
| Résultat de clôture | | 333 351,81 € | | 2 288 323,82 € | | 2 621 675,63 € |

ANALYSE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

1. ANALYSE DE LA SECTION INVESTISSEMENT

1.1) INVESTISSEMENT- DEPENSES : 5 631 791.61 €

Cette somme comprend les subventions versées selon le règlement du guide des aides au tourisme, les aides directes au développement économique des opérateurs privés dans le cadre du plan de relance, la dotation aux avances remboursables et les dépenses d'équipement nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

1.1.a) Subventions versées selon règlement des aides : 1 340 886.70 €

Il s'agit des subventions d'équipement versées aux organismes publics et privés conformément au guide des aides au tourisme. L'essentiel des crédits versés concerne des engagements antérieurs, les subventions étant liquidées en fonction de l'avancée des projets et après certification des dépenses.

Ces subventions ont contribué :

- A financer des projets structurants des territoires ;
- A conforter et à développer l'activité économique (modernisation d'hôtels, création de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes) ;
- Au développement de l'offre « Affaire » ;
- A développer et à structurer des filières ;
- A financer la professionnalisation des acteurs et l'innovation ;
- A diverses études pour le développement et l'aménagement ;
- A financer l'appel à projet relatif à la connexion au **Système d'Information Touristique Territorial Corse** est à soutenir les structures ayant compétence déléguée au tourisme sur le territoire.

Les destinataires des subventions d'équipement versées en 2022 s'établissent comme suit, 48 % communes, structures intercommunales et organismes publics, 10 % OTI et 42 % partenaires privés.

1.1.b) Aides directes au développement économique des opérateurs privés (plan de relance) : 2 586 737.92 €

Mesure 1.1 de la Feuille de route territoriale pour le tourisme corse adoptée le 27 avril 2021 : « Soutien à l'investissement et à l'accompagnement des TPE-PE du secteur touristique ».

Ce dispositif conçu sous la forme d'un appel à projet, lancé le 25 mars 2021 et relancé le 23 février 2022, a permis d'apporter une aide financière directe aux projets d'investissement des TPE-PME insulaires qui ont été fortement impactées par la crise sanitaire. Cet appel à projets lancé le 25 mars 2021 a été relancé le 23 février 2022.

Cette mesure a été dotée de 6 M€ et est co-financée par l'Etat (2.125 €) et la CdC (3.875 €). Les deux comités de sélection (Etat-ATC) qui se sont tenus en 2022 (5 mai et 18 octobre) ont validé 103 dossiers.

A fin décembre 55 dossiers ont été mis en paiement dont 42 dossiers pour solde (travaux réalisés et contrôlés après visite sur site) et 13 dossiers pour le versement d'un acompte sur travaux en cours de réalisation.

1.1.c) Dotation aux avances remboursables : 1 500 000 €

Il s'agit du troisième versement à la CADEC, prévu par convention ATC/CADEC/2020/29 ratifiée le 19 novembre 2020. Le montant total des versements à effectuer sur 3 ans était de 4 millions d'euros. Ces versements permettent de financer le dispositif des avances remboursables (axe 2 du règlement des aides : conforter et développer l'activité économique).

Au titre de l'année 2022, 21 dossiers (19 hôtels, 1 camping, 1 résidence de tourisme) ont été engagés pour un montant total de 4 460 000 € permettant la mobilisation de 28 312 300 € de prêts bancaires soit un investissement global de 32 972 330 € (6.3 € mobilisés sous forme de prêt bancaire pour 1 € en avance remboursable).

Ces investissements ont pour objet la modernisation (8 dossiers), l'extension (4 dossiers), la création (9 dossiers) d'infrastructures touristiques.

Consommation des crédits d'investissement ouverts par la CdC

Les crédits ouverts par la CdC pour ces actions d'investissement d'un montant de 5 500 K€ ont été consommés à hauteur de **98.68%**.

Destination des subventions actions versées en 2022

| | |
|--|---------|
| Subventions selon règlement du guide des aides | : 25% ; |
| Aides directes au développement économique (plan de relance) | : 48% ; |
| Dispositif avances remboursables | : 27%. |

1.1.d) Immobilisations corporelles et incorporelles de l'établissement : 204 166.99 €

Il s'agit des dépenses d'investissement propres à l'établissement (licences, logiciels, matériels informatique, mobiliers de bureau, création d'une plateforme de gestion en ligne des demandes d'aides du guide des aides au tourisme...).

1.2) INVESTISSEMENT- RECETTES - REGION : 5 421 624.62 €

Les recettes d'investissement arrêtées à la somme de 5 421 624.62 € résultent des remontées de dépenses réelles effectuées par l'ATC au cours de l'année 2022 et prises en charge à hauteur des crédits ouverts par la CdC

2. ANALYSE DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

2.1) FONCTIONNEMENT - DEPENSES : 11 251 998.52 €

La section de fonctionnement de l'ATC regroupe les frais de fonctionnement propres de l'établissement (frais de personnel et administration générale) mais également les dépenses d'interventions et d'actions. Ces dépenses concernent principalement les actions de promotion et de communication, les missions de l'observatoire, les aides accordées aux OTI, les soutiens à l'évènementiel.

2.1.a) Frais de personnel : 4 414 421.50 €

Les crédits prévus ont été consommés à hauteur de 4 414 421.50 €.

Ce montant comprend les salaires et les charges sociales patronales de l'ensemble des salariés de l'établissement (CDI, CDD, alternants), les indemnités consécutives au départ à la retraite de la Responsable finances et comptabilité et les provisions concernant le Compte Epargne Temps.

Effectif au 31 décembre 2022

| | Femmes | Hommes | % femmes | % hommes |
|--------------------|-----------|-----------|------------|------------|
| Cadres | 15 | 15 | 50% | 50% |
| Agents de maîtrise | 16 | 9 | 64% | 38% |
| Total | 31 | 24 | 56% | 44% |

2.1.b) Administration générale : 909 394.73 €

Les crédits réalisés au titre des frais de fonctionnement de l'établissement s'élèvent à 909 394.73 €.

Ce sont les frais de structure de l'établissement. Les dépenses liées aux loyers, charges et entretien des bureaux de l'ATC, aux matériels de reprographie, aux fournitures de bureau, aux contrats d'assurance, aux frais de télécommunication et d'affranchissement, la dotation aux dépréciations d'actif...

Les dotations en frais de personnel et en frais d'administration générale perçues par l'établissement ont été réalisées globalement à hauteur de **98.66 %**.

2.1.c) Promotion, marketing, communication : 5 260 573.09 €

En matière de promotion (marchés France et étranger, accueils presse...) le montant des actions réalisées s'élève à 5 260 573.09 €.

L'année 2022 a été marquée par la réalisation d'opérations de communication de grande envergure avec le concours d'agences spécialisées retenues par appel d'offres et notre

partenaire Atout France. Ces campagnes ont ciblé le marché français et nos marchés internationaux (Italie, Belgique, Suisse, Allemagne, Grande Bretagne, Autriche, Pays-Bas, Suède et Danemark).

Elles se sont déroulées de mars à décembre avec :

- Des actions sur le digital et en social media ;
- Des campagnes d'affichage ;
- De la TV ;
- Du print.

Les équipes de l'ATC ont participé aux salons (IFTM, salon Nautic de Paris, salon Mahana de Lyon, salon de Bruxelles, le Roc d'Azur à Nice...) et workshops professionnels ou grand public auxquelles elles participaient avant la crise sanitaire.

Des accueils de journalistes, de Tour-Opérateurs et de bloggeurs se sont également déroulés sur notre territoire avec des retombées médiatiques importantes.

2.1.d) Centre de ressources : 233 593.31 €

Le montant des actions réalisées par le Centre de Ressources s'élève à 233 593.31 €.

Ces crédits ont servi principalement à financer :

- Les études de l'Observatoire (production des cahiers du tourisme, étude sur l'analyse de la demande...);
- La maintenance et l'hébergement du site web de l'établissement visit-corsica.com ;
- La maintenance de la base « Infotour » ;
- L'achat des ouvrages du Centre de Documentation et d'Information.

2.1.e) Développement touristique : 434 015.89 €

Le montant des actions réalisées sur cette ligne budgétaire s'élève à 434 015.89 €.

Il s'agit de soutiens en fonctionnement, attribués sur l'exercice 2022, relatifs aux domaines suivants :

- Aide au fonctionnement des offices de tourisme et à la FROTSI (guides des aides 2016-2021 et guide des aides 2022-2027) ;
- Aide d'urgence aux offices de tourisme (demandes portant sur l'année 2021) ;
- Soutien aux évènements (guides des aides 2016-2021 et guide des aides 2022-2027).

Les crédits ouverts en subventions actions par la CdC ont été réalisés globalement à hauteur de **100 %**.

2.2) FONCTIONNEMENT- RECETTES : 11 348 609.64 €

| | | |
|------------------------------|---|-------------------------|
| Subvention CdC actions | : | 4 900 708.13 € (43.18%) |
| Taxe de séjour additionnelle | : | 365 223.32 € (3.22%) |
| Dotation de fonctionnement | : | 5 396 000.00 € (47.55%) |
| Ressources propres | : | 686 678.19 € (6.05%) |

3) RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2022

Résultats d'exécution

| | Résultat de clôture 2021 | Résultat de l'exercice 2022 | Résultat de clôture 2022 |
|------------------------|-----------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Section Investissement | 366 210,47 € | - 32 858,66 € | 333 351,81 € |
| Section Fonctionnement | 2 369 021,03 € | - 80 697,21 € | 2 288 323,82 € |
| Total | 2 735 231,50 € | - 113 555,87 € | 2 621 675,63 € |

Le résultat 2022 de la section d'investissement correspond au solde d'exécution de l'année (recettes nettes constatées moins dépenses nettes réalisées).

Le résultat de fonctionnement 2022 est égal au solde d'exécution de l'année (recettes nettes constatées moins dépenses nettes réalisées).

Le résultat excédentaire de l'établissement à fin 2022 est de 2 621 675.63 €.

Il sera repris au budget primitif 2023.

Cet excédent est nécessaire au fonctionnement courant de l'établissement.

En effet les subventions actions et les dotations ne sont versées à l'établissement qu'après la notification de la CdC par arrêtés des montants annuels attribués à l'ATC. Ces notifications interviennent après le vote du budget annuel de la CdC en Assemblée de Corse.

Calendrier prévisionnel annuel de versement par la CdC des subventions et des dotations à l'ATC :

- Subventions actions investissement/fonctionnement après paiement par l'établissement, généralement par trimestre à partir du mois d'avril ;
- Dotations (frais de personnel et de fonctionnement), premier versement courant avril d'un quart du montant total annuel.